



SNUTER – FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris

☎ 01 43 47 53 95 📠 01 49 88 06

17

✉ contact@snuter-fsu.fr

www.snuter-fsu.fr



M. Didier BOURGOIN

Co-Secrétaire Général

2016.

à

Mme Annick GIRARDIN

Ministre de la Fonction publique

80 rue de Lille 75007 Paris

M. Bernard CAZENEUVE

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

Paris le 15 juin

Objet : Fonction Publique Territoriale - Préavis de grève pour le mardi 21 juin 2016 .

Madame la Ministre de la Fonction Publique, Monsieur le Ministre de L'Intérieur,

Dans un contexte de remise en cause des cadres collectifs de travail qui voit le gouvernement passer en force pour imposer sa loi travail en utilisant l'article 49 ter, le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, à la demande du premier ministre, continue d'avancer de la même façon, à marche forcée pour imposer dès 2017 la destruction des diplômes d'État du Travail Social actuellement reconnus dans les conventions collectives et le statut de la Fonction Publique (Etat, territorial et hospitalier).

Le SNUTER-FSU :

- continue de revendiquer le maintien de l'ensemble des diplômes ou certificats d'État du Travail Social et les niveaux de diplômes correspondants.
- dénonce le manque cruel de moyens humains en personnels diplômés, attesté dans l'ensemble des établissements et services des secteurs public du Travail Social ;
- n'accepte pas les glissements de fonctions et de tâches, la polyvalence et la flexibilité initiées déjà dans la révision des diplômes de 2002 à 2009 et poursuivies dans la feuille de route actuelle de la CPC, sans parler de la baisse en compétences des futurs professionnels de niveau V avec le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) ;
- s'interroge fortement sur l'intérêt réel du gouvernement quant aux besoins des populations et des personnes accompagnées.

C'est pourquoi le SNUTER-FSU décide de s'engager dans un processus de mobilisation des personnels concernés.

C'est aussi pourquoi le SNUTER-FSU, syndicat national affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U), dépose le présent préavis de grève pour la journée du mardi 21 juin 2016 de 0 à 24 heures pour l'ensemble des agents territoriaux couverts par son champ statutaire de syndicalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Didier Bourgoïn